

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 12 février 2026

Le Conseil Municipal de Villerville s'est réuni le mardi 12 février 2026 à 18h00 en séance publique sous la Présidence de M Michel MARESCOT, Maire.

PRESENTS : M Michel DABOUT - Mme Sophie DIERRE - M Éric ESTRIER - Mme Catherine FILIPOV - Mme Anne JOSEPH - M Germain LELARGE - Mme Emmanuelle MELLOTT-KRISTY - M Didier PAPELOUX - M Vincent VANDERSTUYF.

EXCUSÉES : Mme Catherine LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Catherine FILIPOV, Mme Sophie NGUYEN VAN MAI donne pouvoir à M Didier PAPELOUX, Mme Corinne DROUEN (présente pour les délibérations concernant le Garage) donne pouvoir à Mme Emmanuelle MELLOTT-KRISTY.

Quorum : 7

A été désignée en qualité de secrétaire : M Vincent VANDERSTUYF.

### 1) Approbation du procès-verbal du précédent Conseil Municipal

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 16/12/2025 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### 2) Garage : Modifications de marchés

Des travaux supplémentaires ont été sollicités pour certains lots du Garage, des modifications de marché sont à prévoir pour ces lots. Et le Conseil doit autoriser monsieur le Maire à signer les devis.

- Lot 1 (Désamiantage / Démolitions / Gros œuvre) de Seel Laugeois :
    - Dépose ITE (Isolation Thermique par l'Extérieur) existante :  
Dans l'enchaînement des tâches sur le chantier, il est proposé que la dépose de l'ITE existante soit réalisée par le lot gros œuvre.  
Le devis est de 9 464,25€ HT soit 11 357,10€ TTC.
    - Travaux supplémentaires pour l'espace office/bar  
Dans le cadre de la réalisation des travaux, le maître d'ouvrage a décidé d'aménager l'espace situé au-dessus de l'espace bar-office, pour en faire une mezzanine.  
Le devis est de 17 411,10€ HT soit 20 893,32€ TTC.
    - Travaux supplémentaires pour l'espace rangement de la régie et l'espace loges.  
A la suite de découvertes en phase travaux, des adaptations sont réalisées (démolition voile maçonné, fondations, longrine et élévations en maçonnerie)  
Le devis est de 7 210,62€ HT soit 8 652,74€ TTC.
    - Travaux complémentaires suite à la découverte d'une cuve à fioul enterrée  
Lors de la préparation des sols pour couler la nouvelle dalle dans l'enceinte du Garage, une cuve à fioul enterrée a été découverte, qu'il convient d'évacuer et de traiter.  
Le devis est de 2 425,00€ HT soit 2 910,00€ TTC.
- Le montant total de l'avenant est de 36 510,97€ HT soit 48 813,16€ TTC.

- Lot 3 (Couverture panneaux sandwichs / étanchéité) de Bray CM :  
Ajout d'une verrière de toit supplémentaire avec ses 3 stores occultants.  
Le montant de l'avenant est de 4 375,00€ HT soit 5 250,00€.
- Lot 6 (Plâtrerie sèche / plafonds suspendus) de JBM Bat :  
Travaux supplémentaires pour la modification de la zone cuisine/bar, de la zone loges/sanitaires et du R+1.  
Le devis est de 547,15€ HT soit 656,58€ TTC.
- Lot 7 (Menuiseries intérieures / Parquet) de Seel Laugeois :  
Travaux supplémentaires pour la création de la mezzanine sur bar, la modification de la zone loges/sanitaires et du R+1.  
A la demande de la maîtrise d'ouvrage, il y a des adaptations pour la création de la mezzanine sur bar ainsi que la modification de l'espace loges/sanitaires
  - o Création escalier bois
  - o Agrandissement de porte
  - o Bloc porte pour second WC
 Le montant de l'avenant est de 5 722,85€ HT soit 6 927,42€ TTC.
- Lot 12 (Electricité) de SCF :
  - o Création d'un espace mezzanine sur le bar  
Le devis est de 1 371,63€ HT soit 1 645,96€ TTC
  - o Pré-câblage RJ45 caméra de surveillance  
Le devis est de 843,66€ HT soit 1 012,39€ TTC
 Le montant total de l'avenant est de 2 215,29€ HT soit 2 658,35€ TTC.
- Lot 13 (CVC / Plomberie) de Celfy :  
Travaux supplémentaires dans l'office/bar et de la salle de réunion  
Le montant de l'avenant est de 7 792,67€ HT soit 9 351,20€ TTC.

Le **montant total des travaux supplémentaires** est de **58 627,39€ HT** soit **70 352,87€ TTC** dont 24 296,42€ HT soit 29 155,70€ TTC pour la création d'1 mezzanine sur bar/office.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 février 2026 et a émis un avis favorable à la conclusion des modifications de marché (avenants) pour les différents lots.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, Monsieur le Maire à signer les différents avenants et tous les devis.

### 3) Confortement de la falaise : attribution du marché d'entretien des plantations

Après la fin des travaux de confortement de la falaise, la commune souhaite procéder à l'entretien annuel des espaces végétalisés.

Pour ce faire, la commune confiera cette mission à un prestataire extérieur, pour une durée de trois années. Les missions comprennent :

- le désherbage et la taille des végétaux dans les jardinières avec une nacelle de 26m à raison de 3 passages annuels,
- le guidage des plantes grimpantes sur les câbles inox,
- le désherbage et la taille des végétaux sur les zones de pleins pieds à raison de 4 passages annuels,

- une provision pour remplacement de végétaux.

La commune a consulté 3 entreprises mais seules 2 ont répondu :

	Montant annuel	Montant pour 3 années
<b>OXALIS</b>	13 332.65€HT	39 997.95€HT
<b>Olivier PONTHEU Paysages et living pool</b>	13 284.00€HT	39 852.00€HT

Le conseil municipal attribue, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le marché d'entretien des plantations à l'entreprise Olivier PONTHEU Paysages et living pool pour un montant de 13 284€ HT soit 39 852€ HT pour 3 années.

#### 4) Mise en place d'un poste de secours

Dans le cadre de l'arrêté préfectoral en date du 01/02/2024, la commune a été classée station de tourisme. Afin de répondre aux prescriptions de cet arrêté, il convient de se doter d'un poste de secours estival.

Des devis ont été demandés et nous avons reçu 3 propositions de bâtiment :

- LOGITRA propose 2 modules reconditionnés aménagés pour 26 830€ HT soit 32 196€ TTC.
- ALGECO propose 1 bâtiment de 30m<sup>2</sup> en RO pour 38 950€ HT soit 46 740€ TTC.
- BOX INNOV propose 2 conteneurs totalement équipés pour 51 000€ HT soit 61 200€ TTC.

Des devis ont aussi été demandés pour effectuer les travaux nécessaires pour l'assainissement (pompe de relevage), l'eau, l'électricité...

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la signature du devis de LOGITRA pour 2 modules reconditionnés aménagés pour un montant de 26 830€ HT soit 32 196€ TTC.

#### 5) Taux de fongibilité des crédits 2026

Depuis le passage à l'instruction budgétaire et comptable M 57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023, il est proposé d'autoriser monsieur le Maire pour 2026 à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents ou représentés le taux de fongibilité 2026 à 7,5%.

#### 6) Bistro Fleuri : Concession de local de stockage 2026

Il est proposé de maintenir le montant mensuel de concession de 100,00 € de janvier à décembre 2026 (local totalement indépendant du commerce le Bistro Fleuri et exclu de la législation sur les baux commerciaux).

Le conseil municipal maintient, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le montant mensuel de concession de 100,00 € de janvier à décembre 2026.

7) Personnel :

a. Embauche poste saisonnier ASVP

Il est proposé d'embaucher 1 ASVP pour la période estivale (juillet à août 2026).

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'embauche d'1 ASVP pour la période estivale 2026.

b. Autorisation de recruter des agents contractuels pour le remplacement d'agents indisponibles

Il est proposé de recruter des agents contractuels pour remplacer des agents indisponibles.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'embauche d'agents contractuels pour remplacer des agents indisponibles.

c. Autorisation de recruter du personnel pour accroissement d'activité

Il est proposé d'embaucher des agents à temps complet :

- 1 adjoint technique pour la période allant de mars à octobre 2026 soit une période de 8 mois,
- 3 sauveteurs en mer au futur poste de secours pour une durée de 2 mois (juillet et août 2026),
- 1 adjoint administratif pour effectuer les missions du service administratif, pour une durée maximum de 2 mois.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents ou représentés l'embauche d'1 adjoint technique de mars à octobre 2026, 3 sauveteurs et 1 adjoint administratif (juillet, août 2026).

8) Indemnité de gardiennage 2025

Sans instruction de l'Etat, le montant annuel pour un gardien résidant sur la commune reste de 503€42.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le versement de l'indemnité de gardiennage de 503€42 pour 2025.

9) SPL : tarifs marketing territorial 2026

Il est proposé d'approuver les tarifs 2026 liés au contrat d'objectifs marketing conclu entre la commune et la SPL.

### ENCARTS PUBLICITAIRES – TVA à 20%

Magazine « les Incontournables » 2026 - 2027				
Tarifs HT	4e de couverture	3e de couverture	2e de couverture	Page intérieure
	2 750 €	1 850 €	1 850 €	1 300 €
<b>Bandeaux e-newsletter hebdo "Ma semaine inDeauville"</b>				
Tarifs HT	1 parution à la semaine	2 parutions (- 30%)	3 parutions (- 30%)	
	300 €	420 €	630 €	

### DIFFUSION DE FILMS PUBLICITAIRES – TVA à 20%

« Sur nos écrans » : Diffusion film présentation 40 min max, sur les écrans intérieurs des BIT de Deauville, Villers-sur-Mer, Blonville-sur-Mer, et Villerville (environ 10 diffusions /jour)					
Tarifs HT	Tarif 12 mois	Tarif Trimestre 1	Tarif Trimestre 2	Tarif Trimestre 3	Tarif Trimestre 4
	1 750 € HT	250 € HT	650 € HT	1 050 € HT	450 € HT

### VISITES GUIDEES THEMATIQUES POUR LES INDIVIDUELS (tarifs TTC) TVA à 10%

	Plein tarif	Tarif bas carbone
Adulte toutes visites (à partir de 18 ans)	8 €	7,20 €
Enfant (5-17 ans)	6 €	5,40 €
Enfant - de 5 ans	Gratuit	

### SERVICES DIVERS – TVA à 20%

Photocopie N/B	0,25 €
Photocopie couleur	0,60 €
Sac	0,30 €

Le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'ensemble des tarifs 2026 proposés.

10) Diagnostic d'un mur de soutènement, rue des Bains

Le mur en brique de l'escalier situé derrière la maison dite « Pavillon des flots » présente quelques fissures.

La commune a besoin d'un diagnostic pour définir le type de travaux éventuellement à prévoir.

La société Fond Ouest propose un devis pour un montant de 20 130,00€ HT soit 24 156,00€ TTC.

Le propriétaire au-dessus de cet escalier (entrée allée du Jardin Madame) propose de participer à hauteur de 5 000€ maximum pour ce diagnostic.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la signature du devis de Fondouest pour un montant de 20 130,00€ HT soit 24 156,00€ TTC.

11) OGEC de collège et lycée Marie-Joseph et de l'école Jeanne d'Arc : participation 2025-2026

Il est proposé de délibérer sur le tarif de 921€ par élève en maternelle et 569€ par élève en élémentaire.

Cette années 2025-2026, la commune a à cette école :

- 6 élèves en maternelles :  $921\text{€} \times 6 = 5\,526,00\text{€}$
- 7 en primaires :  $569\text{€} \times 7 = 3\,983,00\text{€}$

Soit une participation totale de 9 509,00€.

Pour rappel, en 2024-2025, la commune avait 5 élèves en maternelle et 8 en élémentaire soit une dépense de 9 157,00€.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le versement de la participation aux frais de scolarité d'un montant de 9 157€.

12) Natura 2000 : avis sur le projet d'extension du site

Plusieurs Préfets ont sollicité l'avis de la commune avant le 20/02/2026 sur le projet d'extension du site Natura 2000 Estuaire et marais de la basse Seine, classé Zone de Protection Spéciale (ZPS) puisque la commune de **Villerville** est concernée comme **Trouville-sur-Mer** (« ZPS Estuaire et marais de la basse Seine »).

La basse vallée de la Seine, depuis Rouen jusqu'au Havre, se caractérise par une réduction et une fragmentation progressive des milieux naturels, une artificialisation croissante et une perte des fonctionnalités écologiques de l'estuaire. Cela contribue notamment à affecter la biomasse de la baie de Seine et de la mer de la Manche, la biodiversité normande, la capacité de stockage du carbone dans les sols, les fonctions naturelles d'épuration de l'eau, ainsi que la résilience de cet écosystème complexe dans le cadre du changement climatique. Les extensions des 3 sites Natura 2000 de la basse vallée de la Seine « Zone Spéciale de Conservation (ZSC) Estuaire de la Seine », « ZSC Boucles de la Seine aval » et « ZPS Estuaire et marais de la basse Seine » s'inscrivent dans ce contexte, dans la continuité du plan d'action normand pour les aires protégées, déclinaison régionale des objectifs de la stratégie nationale pour les aires protégées 2030. En outre, elles doivent aussi permettre, dans un second temps,

de doter les sites Natura 2000 de l'estuaire de la Seine de documents d'objectifs actualisés et opérationnels.

Le périmètre actuel du site Natura 2000 est essentiellement marin et non terrestre.

**L'extension impacte la zone côtière entre Villerville et Trouville-sur-Mer.** Suite à une visioconférence organisée le 8 janvier dernier avec la DREAL, pour permettre aux 2 communes impactées d'échanger sur le sujet, il s'avère que cette extension a pour objectif d'harmoniser le périmètre de la « ZPS Estuaire et marais de la basse Seine » avec le périmètre déjà existant de la « ZSC Estuaire de la Seine ». Il a été confirmé lors de cette réunion qu'aucune restriction ou obligation complémentaire à celles existantes, ne s'appliquera quant aux usages et à la gestion de ces espaces impactés par l'extension.

Il est proposé de donner un **avis favorable** à ce projet d'extension du site Nature 2000 « ZPS Estuaire et marais de la basse Seine ».

Le conseil municipal donne, à l'unanimité des membres présents ou représentés, un avis favorable à ce projet d'extension du site Nature 2000 « ZPS Estuaire et marais de la basse Seine ».

### 13) Motion du Comité National du Trait de Côte (CNTC)

Le CNTC est un comité spécialisé du Conseil National de la Mer et des Littoraux (CNML) qui a réaffirmé lors de la séance plénière du 04/02/2026 l'urgence à agir pour lutter contre l'érosion côtière et pour adapter les territoires littoraux au recul du trait de côte.

Il attend que :

- les alertes répétées des collectivités et des instances nationales compétentes soient prises en compte.
- le Gouvernement apporte une réponse à la hauteur des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et territoriaux. Liés à l'érosion du littoral.
- le Gouvernement crée un fonds érosion côtière et apporte des financements adaptés aux territoires littoraux afin de lutter contre un phénomène dont le caractère inéluctable est établi.
- le Gouvernement permette dès à présent aux collectivités littorales d'anticiper, de s'adapter et d'agir face au recul du trait de côte
- toutes les voies législatives permettant de mobiliser les mécanismes de solidarité nationale soient explorées et que puisse être envisagée l'introduction d'un amendement, créant ledit Fonds Erosion Côtière au futur Projet loi relatif à la décentralisation.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, cette motion.

Le Secrétaire de séance  
M Vincent VANDERSTUYF



Le Maire  
Michel MARESCOT

